

La complémentaire Santé Solidaire (C2S, ex CMU)

La C2S est une couverture santé complémentaire financée par l'État, destinée aux personnes disposant de ressources modestes, afin de réduire au maximum le coût de leurs dépenses de santé.

La C2S couvre les frais médicaux dans la limite du tarif LPP (base de remboursement).

Exemple : Un patient bénéficiaire de la C2S se fait délivrer une paire de chaussures orthopédiques sur mesure au tarif de 808,94€. Le professionnel de santé se verra régler 485,36€ (60%) par l'Assurance Maladie Obligatoire et 323,58€ (40%) par la C2S.

[Article : Comment facturer un patient C2S](#)

Revision #7

Created 2024-10-29 19:15:19 UTC by Antoine

Updated 2024-11-20 15:11:34 UTC by Antoine